

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

N° 130/2023/4.1.10 L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à 18 h 00,
Date convocation : 30/06/2023 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, ROUX, SINIBALDI, TUCA
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBALDI

Absents -Excusés :

Procurations : M DUFILS à Mme BERLOU, M MARTIN à M SENAL

Elus en exercice : 26
Présents : 24
Absents : 0
Procurations : 2
Votants : 26

Objet : Délibération de principe autorisant la signature de conventions de partenariat et de mise à disposition entre des agents techniques polyvalents, le RLise et la Commune

Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

Le RLise les Sablières a pour mission l'insertion par l'activité économique et assure la mise en œuvre de chantiers d'insertion, souvent expérimentaux et innovants, depuis plus de 20 ans avec des résultats significatifs,

Afin d'accompagner au mieux les publics en difficulté vers des filières porteuses d'emploi, le RLise propose à notre commune la signature de conventions de partenariat et de mise à disposition d'agents techniques polyvalents.

Ces conventions ont pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion, d'établir les règles d'organisation et de suivi tout au long du contrat.

Les partenaires du RLise sur cette action sont les suivants : la DREETS, le Conseil Départemental de l'Hérault, le Pôle Emploi, la MLI du biterrois, Uniformation, la communauté de communes la Domitienne, les communes de Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Montady, Nissan-lez-Enserune, Vendres, Valras Plage.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 26 voix pour,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le RLise lors de la mise à disposition d'un contrat de chantier d'insertion.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 07/07/2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-213400690-20230707-DEL_129_202

Signé électroniquement par:

Philippe VIDAL

Le 07/07/2023 à 18:04